PHILIPPE BALZAME

NOTAIRE

3, rue des Pyrénées - B.P. 30031 31330 GRENADE

 Téléphone :
 05 61 82 61 22

 Comptabilité :
 05 61 82 07 17

 Télécopie :
 05 61 82 20 49

 scp.balzame@notaires.fr

ETUDE FERMEE LE LUNDI

ATTESTATION DE VENTE

Je soussigné, Maître Regis BESTION, notaire au sein de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée "PHILIPPE BALZAME, NOTAIRE" titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à GRENADE SUR GARONNE (31330), 3, rue des Pyrénées,

Atteste avoir reçu le 10 février 2022 l'acte de VENTE consentie

PAR:

1 - Monsieur Yann **TERUEL**, Policier municipal, demeurant à GARIN (31110), Chemin de Billière,

Né à TOULOUSE (31000), le 4 juin 1979.

Epoux de Madame Stéphania CHAPERT,

Marié sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de SEILH (31840), le 4 juin 2005.

Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

De nationalité française.

- « Résident » au sens de la réglementation fiscale.
- 2 Monsieur Cédric **TERUEL**, Aide-soignant, demeurant à CAMBOULAZET (12160), 462, route du Rivatou,

Né à PAU (64000), le 20 juin 1981.

Epoux de Madame Sandra Laetitia DUMAS,

Marié sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de CAMBOULAZET (12160), le 22 octobre 2016.

Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

De nationalité française.

- « Résident » au sens de la réglementation fiscale.
- 3 Mademoiselle Julie **TERUEL**, employée commerciale, demeurant à SEILH (31840), Les Terrasses du Golf I Bât B Appartement 20,

Née à PAU (64000), le 22 août 1983.

Célibataire.

Non soumise à un pacs ou partenariat,

De nationalité française.

« Résidente » au sens de la réglementation fiscale.



AU PROFIT DE:

Monsieur David Sébastien François **DUARTE PINTO**, Concepteur essais, et Madame Amandine Marie Jeannine **TODESCO**, Directrice des achats, demeurant ensemble à VALLESVILLES (31570), 7 bis, Lieudit en royer,

Nés savoir:

- Monsieur **DUARTE PINTO** à PONT AUDEMER (27500), le 28 décembre 1985.
 - Madame **TODESCO** à TOULOUSE (31000), le 1er juin 1990.

Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de LANTA (31570), le 1er août 2015.

Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Tous deux de nationalité française.

Ayant tous deux la qualité de « Résidents » au sens de la réglementation fiscale.

DES BIENS CI-APRES:

<u>Sur la commune de BAGNERES-DE-LUCHON (31110), Impasse du SEINTEIN,</u>

Dans l'ensemble immobilier en copropriété dénommé « Résidence SEINTEIN » destiné en totalité ou en partie à l'habitation, et immatriculé comme tel au registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires sous le numéro AE0862805.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

| Section | Numéro | Lieudit | ha | а | ca |
|---------------------|--------|-----------------|--------------|----|----|
| AK | 362 | PAS DU SEINTEIN | 0 | 08 | 05 |
| Contenance Totale : | | | 0ha 08a 05ca | | |

- LE LOT NUMERO DIX (10):

Un parking en plein air portant le n°10 sur le plan de masse.

Les un / mille cent quatre-vingt-dix-septième (1/1197) des générale immeuble de l'ensemble immobilier.

- LE LOT NUMERO QUARANTE (40):

Un appartement duplex portant le numéro 5a/40 sur les plans du cinquième étage et des combles annexés au règlement de copropriété, situé à l'est du bâtiment porte à gauche en sortant de l'ascenseur au cinquième étage, comprenant salle de bains avec WC, placard salle de séjour avec coin cuisine et escalier au fond montant aux combles composés de deux coins nuit en rochelle, avec loggia couverte côté sud.

Les cinquante-huit / mille cent quatre-vingt-dix-septièmes (58/1197) des générale immeuble de l'ensemble immobilier.

PROPRIETE - JOUISSANCE :

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN vendu à compter du jour de la

signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour, par la prise de possession réelle et effective, le BIEN étant libre de toute location ou occupation.

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT:

Moyennant le prix de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000,00 €). Payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à GRENADE SUR GARONNE Le 10 février 2022.

